

Rapport périodique (Convention)

A. Informations générales

Nom de l'État partie

France

Date de ratification

2006-07-11

Question A.1

Synthèse du rapport

Veuillez fournir une synthèse du rapport, qui permettra au grand public de comprendre l'état d'avancement général des dispositions juridiques, réglementaires ou autres prises au niveau national pour mettre en œuvre la Convention. Celui-ci doit suivre la structure organisationnelle du formulaire.

Extrait du rapport relatif à l'Équitation de tradition française décrivant l'état actuel au 17 mai 2021.

Nom de l'élément	Année d'inscription
L'équitation de tradition française	2011

Question C.1

Signature au nom de l'État

Le rapport doit se terminer par la signature originale du fonctionnaire compétent pour le signer au nom de l'État, accompagnée de son nom, de son titre et de la date de soumission.

Nom

Véronique ROGER-LACAN

Poste

Ambassadeur de France, délégué général

Date

15-12-2021

Signature



C00440

C

C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<https://ich.unesco.org>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
L'équitation de tradition française	2011

Question C.1

C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

L'ETF, caractérisée par l'harmonie entre le cavalier et le cheval, est une quête perpétuelle dont l'objectif est parfois approché, rarement atteint. Le cavalier, grâce à ses connaissances poussées sur l'animal et la maîtrise de son corps et de ses émotions, fait de l'ETF un vecteur de développement personnel. Outre l'écuyer ou le cavalier capable d'atteindre cette harmonie, la communauté élargie regroupe le cavalier amateur, le meneur (équitation attelée), le jockey, l'artiste équestre, le manadier (équitation pastorale), en somme, tout « homme de cheval » qui recherche cette relation harmonieuse avec les équidés.

Le Cadre noir de Saumur, représentant emblématique de l'ETF, est d'une part, fondateur historique de la doctrine après réflexions et synthèse des pratiques des maîtres écuyers, et d'autre part, principal promoteur grâce au travail des écuyers en termes de présentations publiques, de recherche, de formation et de performances sportives.

La légèreté est la signature de l'ETF et de la communauté s'y reconnaissant. L'homme de cheval saura allier ses propres exigences (sport, travail, loisirs) avec l'état positif du corps comme du mental du cheval ; cela s'apparente aujourd'hui au respect du bien-être animal. L'ETF, comme élément du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, peut donc être considérée comme précurseur des exigences sociétales actuelles en matière de respect de la nature et notamment du bien-être animal. En conséquence, la communauté ETF des pratiquants peut être élargie aux sympathisants, part croissante de la société se reconnaissant dans les valeurs ci-dessus et conférant à l'ETF une réelle fonction humaniste.

Question C.2

C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

L'IFCE a orienté sa communication sur les valeurs de l'ETF, incarnées par le Cadre noir de Saumur, dès l'inscription en 2011, puis l'a diversifiée depuis 2014. Cette pratique et l'esprit qui l'anime sont reconnus par les acteurs de la filière équestre pour qui cela devient source d'inspiration et objectif de formation.

L'intégration de l'ETF dans tous les cursus de formation à l'équitation est d'ailleurs mentionnée depuis 2018 dans les objectifs assignés à l'IFCE par l'État.

La FFE, troisième fédération sportive comptant plus de 600 000 licenciés, a revendiqué rapidement son intérêt pour l'ETF. Elle l'a intégrée à son plan de formation fédéral et au programme des Galops comme des formations d'encadrement. Avec l'IFCE, la FFE est membre fondateur de la Mission française pour la culture équestre (MFCE) en 2019.

La création, sans exclusion, d'un socle commun autour des valeurs de l'ETF constitue une communauté diversifiée et dynamique, ancrée dans des traditions régionales ou locales. Il conviendra cependant de veiller à ce que cet élargissement ne s'accompagne pas de procès pour illégitimité, ou encore d'une « labellisation » de l'ETF tendant à une utilisation commerciale.

Il est proposé que cette démarche d'élargissement par inclusion volontaire et progressive des communautés équestres soit conduite collégialement par et pour elles-mêmes au sein des instances plurielles de concertation telles que mentionnées en C6, notamment au sein de la MFCE. Une méthodologie, à parfaire, devra permettre l'établissement d'une large et solide communauté ETF garantissant le respect des valeurs de l'élément (harmonie cheval-cavalier, absence d'effet de force, un style basé sur l'élégance, la finesse, la sobriété, etc.)

Le paléo-généticien Ludovic Orlando disait du cheval qu'il s'agit de « l'animal qui a le plus influencé l'histoire de l'humanité » (mai 2019). Si cette relation a su s'adapter au cours des siècles pour répondre aux évolutions de l'homme, certains courants sociétaux contemporains questionnent les valeurs traditionnelles de l'équitation française.

Le cheval est classé parmi les animaux de rente. Or, des pressions souhaitent, au nom du

bien-être animal, qu'il soit considéré comme animal de compagnie, les plus radicaux prônant l'antispécisme. Ces opinions, de plus en plus structurées, aboutiraient à ce que le cheval ne puisse plus être monté/attelé. Pour y répondre, l'IFCE accentue ses travaux de recherche afin d'objectiver le bien-être du cheval dans son milieu de vie et de travail (sport, loisir, spectacle ...).

Question C.3

C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

Jean Lagoutte, maître de conférence en sociologie, rappelle que : « L'ETF, née avec l'humanisme de la Renaissance, s'est développée au siècle des Lumières. Elle n'est donc pas seulement une forme d'art équestre, mais un ensemble de préceptes, de livres, une culture explicitée dans les textes et dans les formes vivantes de sa transmission » (décembre 2014). Cette relation forte entre l'homme et le cheval a toujours été source d'inspiration. Les 7 arts mettent en lumière ce lien étroit et réciproque. Les productions artistiques constituent des vecteurs pour toucher de nouveaux publics, non-initiés ou pour lesquels le cheval et l'équitation ne constituent pas leur centre d'intérêt premier. La diversité des courants artistiques et la multiplicité des lieux d'exposition permettent d'accroître le nombre des sympathisants et donc la communauté ETF.

Se retrouvent de façon non exhaustive :

- Art'Cheval et la rénovation de la fresque du Grand manège de Saumur ;
- L'Académie Pégase contribuant à la promotion de la littérature équestre ;
- Sellerie : dans le respect de la tradition des maîtres selliers ;
- La richesse des œuvres artistiques autour du cheval que tout visiteur peut admirer au Château de Versailles ou au domaine de Chantilly notamment.

Les artistes équestres participent également à l'accessibilité de l'ETF pour de nouveaux publics. La mise en place par la FFE et les professionnels d'une commission spectacle permet de diversifier les pratiques et d'éveiller les cavaliers dans les centres équestres, notamment les plus jeunes, aux arts équestres.

Sur ces bases, un travail prometteur, pilote et probatoire, est réalisé avec l'Éducation nationale dans les départements du Vaucluse et des Bouches du Rhône utilisant la médiation du « cheval-spectacle » pour l'éveil artistique et culturel des enfants.

Question C.4

C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

En 2019, l'Institut français du cheval et de l'équitation et la Fédération française d'équitation ont créé la Mission française pour la culture équestre. Cette association s'est fixé pour missions d'agir pour la promotion et le développement de la culture équestre française, de concourir au suivi de l'inscription par l'Unesco de l'équitation de tradition française entendue au sens de patrimoine équestre français, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, d'agir en faveur de la mise en œuvre de la convention, de la reconnaissance de l'équitation en général, de la culture équestre et de l'équitation de tradition française en particulier comme éléments importants du patrimoine et de la culture de l'humanité, d'agir en faveur de la reconnaissance de l'ensemble des patrimoines et des cultures liés au cheval comme éléments importants de la diversité et de la créativité culturelles, d'encourager et promouvoir la recherche dans ces domaines, d'agir en faveur de la transmission de la culture équestre française. Dotée d'un comité scientifique, la Mission organise notamment des colloques thématiques mettant en avant la vitalité de la recherche et assure la diffusion de films mettant en avant la vitalité de la recherche.

Acteur le plus connu de l'ETF, le Cadre noir de Saumur au sein de l'IFCE met plusieurs actions en œuvre pour promouvoir et valoriser ce patrimoine. La scénographie de ses galas a été améliorée en 2017 pour être davantage démonstrative et pédagogique. De 2014 à 2019, pas moins de 600 000 spectateurs ont assisté aux représentations.

Les présentations publiques du régiment de cavalerie de la Garde républicaine (reprise des douze, des tandems, carrousel des lances, fanfare de cavalerie, etc.) participent également au rayonnement de l'ETF.

L'ouverture au public du site IFCE – Cadre noir de Saumur permet de susciter l'intérêt de publics variés (scolaires et familiaux, en formation professionnelle, seniors). Le site a accueilli 300 000 visiteurs de 2014 à 2019.

2020 se caractérise par une baisse de 50% des visiteurs et spectateurs liées aux contraintes sanitaires. Cependant, les diverses alternatives numériques employées ont généré un rayonnement et une visibilité virtuelle sans précédent.

Une démarche active de recherche de mécènes est conduite par l'IFCE autour de projets liés à la sauvegarde depuis mars 2017. Un cercle des mécènes s'est constitué et a financé plusieurs projets concrets promouvant l'ETF (films, selles à piquer).

Sans être exhaustif, les « rencontres de l'ETF » de 2014 à 2016, les 500 ans de Chambord ou encore les colloques annuels du comité scientifique renforcent celle-ci.

Il faut en outre noter les efforts faits par la FFE pour intégrer l'ETF dans ses programmes de formation et ses publications.

Question C.5

C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

La reconnaissance de l'ETF comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité a renforcé au sein de diverses communautés équestres un sentiment d'appartenance à une famille plus large se reconnaissant mutuellement dans les procédés et l'esprit de la tradition française de l'équitation.

Les communautés suivantes peuvent être citées.

- La Fédération Française d'Équitation, première activité sportive et de loisir proche de la nature, avec plus de 600 000 licenciés
- L'équitation militaire, avec les sports équestres militaires et la Garde Républicaine dont les missions de sécurité sur l'ensemble du territoire national participent à présenter les valeurs de l'ETF auprès des populations
- Les académies équestres de Chantilly, de Versailles, Cheval Passion l'Association pour la professionnalisation et le rayonnement des artistes équestres, le Centre national des arts du cirque, et de nombreux autres groupes promouvant des arts équestres
- Des clubs et structures privées
- L'équitation de travail avec, entre autres, la Fédération des manadiers
- L'attelage de tradition dont un travail d'explicitation des pratiques de ménage de tradition encore pratiquées par des agents des Haras nationaux a été confié par l'IFCE à l'université de Montpellier. Attelage et équitation montée nécessitent la même précision et le même tact.
- Les courses hippiques dont les méthodes d'entraînement et leurs stratégies durant les épreuves recherchent toujours plus « la relation harmonieuse » homme/cheval
- Le Cadre noir de Saumur est un véritable atout pour les missions d'institut technique qu'est l'IFCE. Elles constituent le cœur de métier et la raison d'être du Cadre noir depuis sa création en 1825. L'association des Amis du Cadre noir de Saumur créée depuis 1975 contribue à associer l'histoire, l'art et la promotion des performances artistiques et culturelles du Cadre noir.

Question C.6

C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

L'IFCE est l'établissement public au service de la filière équine. Il déploie ses actions au profit de la profession, des collectivités territoriales, de l'État et de tous publics concernés par le cheval et l'équitation. Ses actions de coopération internationale favorisent le rapprochement interétatique.

L'IFCE s'est doté fin 2020 d'un « Comité culture, patrimoine et UNESCO » composé d'acteurs de la société civile. C'est un espace d'échanges et d'orientation pour valoriser ses patrimoines équestres. L'IFCE, au travers de ce comité, est un des contributeurs, notamment pour les mesures de sauvegarde de l'ETF relatives au Cadre noir de Saumur.

Les premières rencontres de l'équitation française organisées en 2014 par l'IFCE conduiront à la création, en avril 2019 et avec la participation active de la FFE, de la Mission française pour la culture équestre (MFCE).

L'objet de cette association est le suivi de l'inscription de l'ETF sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'UNESCO ainsi que la promotion de l'équitation française et la culture équestre, tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Enfin la FFE contribue par ses publications, et ses programmes de formation à la promotion de l'ETF auprès de ses structures affiliées et des enseignants.

Question C.7

C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

Le fonctionnement associatif de la MFCE permet une bonne représentation de la communauté des acteurs ETF, utilisateurs, promoteurs, prescripteurs, sympathisants. Cette communauté a vocation à être la plus large et englobante possible (répondant en cela aux attentes de l'UNESCO). La MFCE est un lieu de partage et d'échange entre acteurs de l'ETF. La contribution de l'ETF au rapport périodique 2021 de l'UNESCO a été un point majeur du Comité culture, patrimoine et UNESCO de l'IFCE réuni le 30/03/2021. Ce comité auquel participent différents représentants de la filière équine concernés par le patrimoine et la culture équestre, dont la MFCE, a permis d'échanger sur les réponses relatives au statut de l'ETF inscrit sur la liste représentative. Les représentants des différentes communautés ETF (Cadre noir, artistes équestres, Garde républicaine, équitation de loisir, ...) ont ensuite pu contribuer pendant un mois complet sur le statut de l'ETF et les indicateurs de base. Ces deux entités, en lien avec France PCI et le ministère de la Culture, ont travaillé ensemble afin de recueillir et synthétiser l'expression collective des mesures de sauvegarde conduites en faveur de l'Équitation de tradition française.